



Ligue Occitanie de Vol Libre

Compte rendu de la Réunion du Comité Directeur N° 2 du 24 Juin 2017 à Dourgne

Présents :

Eric Irvoas Président

Jean-Marc Gibrat Trésorier /Jean-Luc Lomon Secrétaire général

Hervé Belloc, Jean-Jacques Cantagrel, Patrick Fouché, Pier 'Henri Garcia, Jean-Marc Gourdon, Christian Laubertie, Régine Laubertie, Dominique Menez, Louis Mesnier, Jean-Michel Mostacci, Pascal Wisniewski ; Laurent Chamerat, Alain Dedieu, Eric Wyss.

Absents :

Hélène Davit Vice-présidente, Marie-Agnès Altier, Frédéric Bouvard, Jean-Paul Couzinet, Patrick Fontana, Richard Janot, Didier Servat (pouvoir à Eric), Michel Trouillet, Patrick Vaugeois, Stéphane Bodou, Chris Cessio, Jean-Jacques Dousset, Julien Garcia.

Rédacteur de séance :

Jean-Luc Lomon

Prochaine Réunion :

Samedi 30 Septembre (lieu à préciser)

Calendrier 2017 des réunions du comité directeur :

Samedi 30 Septembre

Samedi 16 Décembre

3 Février (Préparation AG)

Ordre du jour :

Matinée

1. Modification du CD
Suite à la disparition accidentelle de Jean-Marie, Pascal, responsable de la Commission Espaces et Sites de pratique
2. Point sur la Ligue Languedoc-Roussillon
 - a. Etat d'avancement de la dissolution des Ligues LMP et LR
 - b. Transfert des actifs à la LOVL
3. Présentation de la convention LOVL-ETR/DRSCS
4. Présentation et validation des plans d'actions, procédure de mise en œuvre

13h00 / 14h repas sur place

Après-midi

5. Echange sur la politique d'aide aux clubs de la Région Occitanie
6. Modalités de gestion du matériel Ligue (hors véhicules de Ligue)
7. Questions diverses

17h Fin

1. Modification du CD - Commission Espaces et Sites de pratique :

Suite à la disparition accidentelle de Jean-Marie, le bureau propose à Pascal de prendre en charge la Commission Espaces et Sites de pratique.

Pascal souhaite dissocier Espace et Sites car la gestion de l'espace aérien représente un gros travail.

Eric I (IRVOAS) fait remarquer que la Commission regroupe plusieurs membres du CD. Il souhaite donc que l'architecture actuelle soit conservée mais avec des attributions entre ses membres. Pascal s'occupera plus particulièrement des espaces aériens, Louis et Didier des sites de pratique.

Jean-Luc informe que Didier a entrepris le recensement des sites de pratique de la Région Occitanie et demande que les membres de la conférence des Présidents de CDVL interviennent chacun dans leurs départements pour une meilleure efficacité. Il est souhaitable qu'il diffuse une grille avec les informations à collecter.

Approbation de la désignation de Pascal comme responsable de la Commission Espaces et Sites de pratique

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

La région Occitanie étant très vaste le bureau suggère d'avoir des référents départementaux en ce qui concerne l'espace aérien qui pourraient aider localement la Commission.

Pour la Haute-Garonne, Michel Guérard des Toiles Du Sud a donné son accord pour être « adjoint espace aérien » pour le 31. Il a toutes les qualités professionnelles pour être d'une aide/expertise précieuse.

Laurent précise qu'il en existe déjà dans d'autres départements. Il doit fournir la liste pour diffusion avant la prochaine réunion du CRAGALS en septembre 2017.

Approbation de la nomination de Michel Guérard comme référent départemental Espace aérien pour le 31 :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

2. Point sur les Ligues Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon

a. Etat d'avancement de la dissolution des Ligues LMP et LR

Midi Pyrénées :

Il reste à fermer les 2 comptes bancaires, ce qui devrait être fait à la mi-juillet, et la dissolution de la Ligue Midi-Pyrénées sera achevée.

Languedoc-Roussillon :

La dissolution de la ligue est toujours en cours et devrait s'accélérer après le 1^{er} juillet suite à la fin de gestion des pôles kite.

b. Transfert des actifs à la LOVL :

Eric I et Hélène ont rencontré le 13 mai la Présidente et le trésorier de la FFVL en présence du DTN et d'Éric W. (WYSS) pour régler la question du transfert des actifs de LR vers LOVL. Éric a demandé à Véronique de lui adresser une lettre de renonciation pour un transfert direct à la ligue Occitanie ce qu'elle a accepté mais rien n'a été reçu à ce jour.

Un entretien téléphonique s'est depuis tenu entre Éric I, Véronique et Jean-Claude. Éric I a réitéré sa demande de disposer des actifs de la ligue LR et son engagement de ne pas se manifester auprès du comité de liquidation avant le 1^{er} juillet 2017.

Profitant d'une réunion de bureau de la fédération vendredi 23 puis d'un CD ce 24 juin, Éric I a demandé au Président de l'APL de faire une intervention pour solliciter la Présidente de la FFVL de respecter les engagements pris par son prédécesseur lors de l'AG de mars de la Ligue Occitanie à Carcassonne. Hélène présente au CD fédéral devrait pouvoir également intervenir.

2 points principaux engendrent ces tensions :

- l'emploi du moniteur de l'école de Ligue LR ;
- le matériel nautique et un 1 quad que la FFVL souhaite utiliser pour le labo test tout en laissant la charge de ces matériels à la Ligue Occitanie...

De son côté, Éric W. apportent les précisions suivantes concernant :

- **les emplois**, LR a envoyé un courrier à PSA 34 pour dénoncer les 2 contrats à compter du 30 juin. 1 emploi devrait être repris par la FFV, le second concerne un moniteur de parapente qui est en arrêt de travail jusqu'au 30 août. Éric W. se sentant moralement impliqué lui cherche un repreneur et il évoque notamment la Ligue Occitanie. Par conséquent et concernant ces emplois, il n'y a plus d'engagement FFVL, LR, LOVL à partir du 1^{er} juillet ;
- **la situation financière 2017**, Yves Gilles n'a rien transmis au comité de dissolution. Cependant LR attend 41000€ de recettes sous forme de reliquat de subventions mais il reste 35000€ d'engagement à financer. LR devrait donc avoir un solde positif ;
- **les équipements**, Éric W. confirme les propos du président de la LOVL, c'est-à-dire la renonciation des actifs de LR au profit de LOVL sauf pour le foncier dont la ligue est propriétaire et qui sera transféré à la FFVL. L'enjeu reste un quad et 2 bateaux dont 1 qui peut accueillir un treuil (valeur neuf 35000€ et 7000€). La FFVL souhaite disposer de ce matériel pour aérotest (le labo fédéral). Véronique Gensac et le DTN ont demandé à Éric W. un rapport technique ainsi que des recommandations. Ce rapport préconise un renoncement au profit de la LOVL et l'établissement d'une convention d'utilisation entre la Ligue et la fédération/labos.

Éric I précise les modalités de fonctionnement d'aérotest. Actuellement le labo sollicite un club en Espagne (3 à 4 fois par an) pour réaliser ses tests. Par économie, la FFVL veut utiliser le bateau (gratuitement) puis le laisser le reste du temps à LOVL.

Pour Eric I, **l'impératif actuel est de doter la LOVL des moyens financiers assurant sa pérennité** et un fonctionnement sans heurts. Sa position consiste plutôt à vendre ce matériel évalué aux alentours de 20K€ à 30K€ (à la FFVL, à un club ou regroupement de clubs, autres) ce qui permettra de renforcer sa trésorerie et de rembourser celle concédée par la fédération (à rembourser fin 2017). Concernant l'emploi du moniteur, c'est un problème purement LR ; cependant le réseau LOVL peut être mis à contribution pour aider ce moniteur à retrouver un emploi.

Jean-Marc intervient concernant le bateau Lomac 650 indiquant qu'une grosse réparation est à prévoir avant tout nouvel usage. Il précise également que le bateau est utilisé par les clubs de kite car seul le haut niveau est parti à la FFV. Son absence pourrait entraîner une migration massive des kiteurs de la FFVL vers la FFV.

C'est aussi un outil impeccable pour les SIV en lac ou sur mer (le bateau est sur remorque). Le treuil fonctionne de façon autonome mais y a-t-il des moniteurs compétents pour le mettre en œuvre ? Le moniteur employé par PSA34 a cette qualification.

Pour résumer, Eric I précise que la pertinence de l'outil à la LOVL peut être avérée mais pose deux questions :

- est-ce à LOVL de mettre en œuvre de manière opérationnelle un tel outil ?
- est-ce que LOVL a les moyens financiers de le garder compte tenu de l'état actuel de sa trésorerie ?

Enfin, faut-il le préciser, la LOVL n'est pas encore propriétaire des actifs LR donc il convient d'abord de les récupérer !

3. Présentation de la convention LOVL-ETR/DRSCS

Éric W. présente la convention. Signée par le DTN, le président de la LOVL et l'Etat, elle précise les conditions opérationnelles de la mise en œuvre pour l'olympiade de la politique sportive dont la DRJCS est la coordinatrice pour l'Etat au niveau régional. Pour rappel les grandes lignes sont le développement de l'activité, la formation, le handicap, le sport de haut niveau et le sport au féminin.

La signature de cette convention conditionne l'obtention des financements d'Etat en faveur de la LOVL.

Hervé demande à ce que soit précisée l'implication de l'ETR dans le fonctionnement du CD. Il cite en exemple la mise en œuvre du PPF qui a été revu par l'ETR sans concertation avec les élus du CD. Laurent est conscient de cette insuffisance et répond que cette révision s'est faite exceptionnellement dans l'urgence au moment de la préparation du budget 2017 et des demandes de subvention (avril). Pour Laurent, le PES qui devient PPF suppose effectivement une forte implication Fédérale. Le DTN a choisi de faire la réponse pour juin plutôt qu'en septembre, or il n'y avait pas de CD prévu.

Il rappelle l'intense mobilisation de l'ETR avec le président de la LOVL, en avril / mai 2017, malheureusement dans l'urgence.

Le CD doit rester au centre des discussions avec l'ETR et c'est ce qui sera fait dès à présent, maintenant que les urgences de mise en route ont été gérées et que le CD de la ligue trouve ses modes internes de fonctionnement.

4. Présentation et validation des plans d'action, procédure de mise en œuvre

Éric a demandé aux commissions de présenter un état des actions envisagées et, selon le cas et la possibilité, un plan de développement annuel ou pour l'olympiade (voir tableau récapitulatif daté de juin 2017 en annexe).

Actuellement, dans l'attente de disposer confirmation de tous les financements, la LOVL peut pour 2017 envisager un budget d'action à hauteur de 80000€ dans la mesure où les plans d'action ont été formulés. Certaines commissions doivent encore formuler leur plan 2017.

Tableau récapitulatif

INTITULES	Budget global	Participation LOVL
SOUS/TOTAL KITE	6 650 €	2 300 €
SOUS/TOTAL COMPETITION PP	6 800 €	2 600 €
SOUS/TOTAL HN PP	54 900 €	54 900 €
SOUS/TOTAL COMPETITIONS MAJEURES	0 €	0 €
SOUS/TOTAL FORMATION	1 000 €	1 000 €
SOUS/TOTAL JEUNES ET SCOLAIRES	0 €	1 880 €
SOUS/TOTAL SITES ESPACES	195 210 €	15 300 €
SOUS/TOTAL MIXITES ACCESSIBILITE	5 855 €	750 €
TOTAL ACTIONS 19/06/2017	270 415 €	78 730 €

Compétition :

Hervé précise que la gestion des compétitions commence très tôt dans l'année civile or les comptes sont clos lors de l'AG qui se déroule souvent en mars. Éric I répond avoir envisagé cette situation qui est évoquée après en page 10.

Evènementiel :

Christian envisage fin juin 2017, l'organisation de 2 évènements majeurs au cours de l'olympiade du type championnat de France et au-delà.

Il est précisé en CD que la commission « Evènementiel » pourra être impliquée dans toute manifestation de niveau régionale et plus.

Eric I demande à Christian d'étudier les conditions de réalisation pour une candidature de la LOVL durant l'olympiade de deux évènements majeurs :

- un championnat du Monde delta ;
- un championnat d'Europe parapente.

Jeunes et scolaires :

Régine précise que lors de la conviviale du CDVL31 un atelier Cerf-Volant a été proposé (10 enfants) ;

Le prêt de 2 voiles au lycée de Luchon a été un succès et il est envisagé de prêter des voiles à des initiatives en Haute-Garonne et dans le Gard.

Concernant Buffaventa, Régine souhaite que soit définie l'implication de LOVL.

Eric lui demande fournir un plan d'action global (plan de développement, public et disciplines visées). **Il rappelle la priorité absolue qu'il accorde au développement des actions de cette commission pour la présente olympiade.**

Mixité-Accessibilité :

Patrick rajoute quelques actions au tableau.

Éric I lui demande de fournir un plan à long terme (olympiade) concernant le développement de l'activité et les priorités.

Eric W. précise que le dossier CNDS concernant le handicap est en cours de finalisation et qu'il sera rendu avant le 7 juillet date butoir.

Formation :

La commission doit fournir un tableau.

Laurent précise que l'activité régionale formation pour 2017 est moyenne.

Dominique a recensé le nombre de cadres associatifs dans le réseau de la LOVL et indique qu'il y a un accompagnateur pour 9 licenciés ce qui est relativement faible. Un plan pour 2018 sera établi pour augmenter le nombre de cadres associatifs.

Kite :

Jean-Michel précise qu'il y aura 2 formations Leader club kite en septembre du fait du report d'une formation initialement prévue au printemps.

Il n'y a pas de plan prévu pour 2018 et encore moins pour l'olympiade en raison de la situation actuelle très particulière de cette discipline.

Delta :

Jean-Marc doit fournir un tableau.

Les actions seront sur les thèmes suivants :

- voler mieux ;
- la sécurité qui est un thème qui pourrait être développer avec le parapente ;
- avoir plus de licenciés à la fin de l'olympiade qu'au début.

Sites :

Pascal souhaite qu'il y ait sur le site internet de la Ligue un onglet dédié qui permettrait d'afficher les NOTAM et SUPAIR.

Éric I précise que le bureau souhaite confier la gestion des sites aux CDVL qui sont plus proches des clubs et qui pourraient mieux les aider à trouver les financements nécessaires. Les CDESI, hélas pas toujours très actifs, sont des instances de concertation pertinentes pour les espaces dédiés aux sports de nature à l'échelle départementale.

En conséquence de cette décision, concernant l'intervention directe de la ligue aux sites, il est envisagé d'accompagner les CDVL par une contribution annuelle pour l'amélioration des sites de pratique. Louis est chargé de formuler des propositions quant au montant et aux modalités d'attribution aux 13 CDVL (CD de septembre 2017) .

Demande spécifique et urgente pour le site de Mauroux :

Il s'agit de refaire la piste d'accès au site qui est notamment utilisé par le pôle Espoir.

Le budget global s'élève à 185626€ et les collectivités locales financeuses souhaitent une participation des acteurs du Vol Libre (cf. plan en annexe).

Éric W. précise que l'école professionnelle locale va donner 1500€ de même pour le CDVL66 et que la fédération devrait accorder les 15000€ demandés. Il propose que le CDVL66 centralise toutes les subventions données quel que soit l'échelon. Il lui apparaît important que LOVL apparaisse dans la liste des subventions accordées.

Éric quant à lui, en accord avec la FFVL et sous réserve de l'acceptation du CD de la LOVL, formule une proposition de financement à hauteur de 7500€ étant donné l'importance de l'enjeu.

La décision est soumise au vote du CD et il est demandé par des membres du CD 2 votes :

1. La Ligue doit-elle participer au financement du projet ?

Résultat

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

2. Approbation de la proposition de financement à hauteur de 7500€ :

Contre : 1

Abstention : 2

Pour : 16

Site de Val Louron :

Brigitte explique que c'est un site majeur pour les compétitions et le haut niveau. Il faudrait cependant aménager le site intermédiaire (valide-handi) ce qui permettrait de pouvoir voler sous la couche nuageuse qui bloque parfois les sites supérieurs. Le maire de Génos bloque l'opération en refusant de signer une déclaration dans laquelle la Mairie ne s'opposerait pas aux travaux d'aménagement. A la demande de Brigitte, Eric I et Alain viendront avec elle pour un rendez-vous avec le Maire afin de débloquer la situation.

Sites Pays Cathare et Roussillon :

Un devis de 105000€ a été envoyé, le CD demande aux CDVL11 et 66 de revoir le dossier.

Site d'Arbas :

Une demande est portée par Jean-Luc et le CDVL31, elle sera examinée ultérieurement car il n'y a pas d'urgence.

Approbation du budget d'action provisoire :

Éric souligne qu'il convient de réserver 30000€ de la ligne HN PP qui correspond au pôle espoir ; il s'agit d'une provision dont les termes seront décidés ultérieurement avec la FFVL notamment suite à une discussion et un accord avec le DTN.

Ceci ramène le total à environ 50000€. Ce budget est conforme aux prévisions de trésorerie.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 19

5. Echange sur la politique d'aide aux clubs de la Région Occitanie

Le bureau a défini sa politique selon l'articulation suivante :

Les financements :

- Pour les formations fédérales
- Pour les sites
- Pour les stages d'initiation, il s'agit d'attirer du monde vers les clubs (c'est de la découverte donc pas de stage de perfectionnement), le but étant de fidéliser les licenciés et d'en renouveler la population. Ce point peut être supporté par la Ligue et/ou les CDVL.
- Autres

La promotion du Vol Libre en région :

- Par l'organisation de journées découverte, de stages Initiation puis de perfectionnement (même public). Les journées découvertes seraient multi disciplines.

Evènementiel :

- Type Buffaventa, ce sont des manifestations dirigées vers l'extérieur et donc un large public. La participation de la Ligue pourrait être financière mais aussi en matière de communication pour promouvoir ces événements vers un public hors Vol Libre.

Accessibilité

- Financement des travaux

Actions spécifiques féminines

- Subventionnement d'opérations à destination de ce public spécifique (pour le vol libre).

Sécurité

- Alain intervient à propos de la sécurité en rappelant les mesures élémentaires à prendre et en insistant sur le désarroi dans lequel sont plongés les proches face à un accident. Il s'appuie pour cela sur les clips vidéo diffusés qui mettent en scène la famille (sécurité routière - tabac).
- Laurent présente le nouveau livret sur le parachute de secours en Vol Libre. Il est en vente à la boutique FFVL au prix de 8€. Il n'est pas encore en téléchargement car sa réalisation a eu un coût. Il a été envoyé à toutes les écoles et sera fourni à tous les pilotes qui suivront une formation fédérale en 2017.
- Éric souligne que la Sécurité est une notion transversale qui concerne toutes les commissions.
- Pierhenri sera le référent Sécurité de LOVL. Présentement, il est chargé de référencer les sites de tyrolienne puis d'en diffuser la liste auprès des clubs.

Définition de la procédure de demande de financement :

Eric I propose au CD l'autonomie budgétaire des commissions dans le cadre de ce qui a été présenté par les commissions elles-mêmes (cf. plus haut) et validé par le CD.

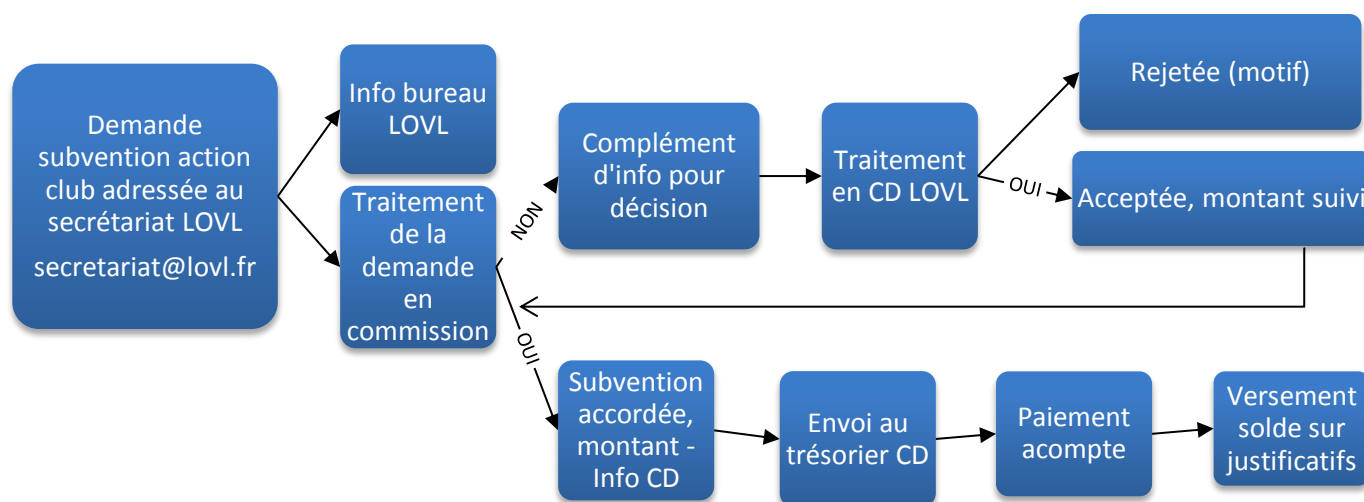
Les clubs et CDVL peuvent formuler des propositions intégrées au plan d'action annuel de la ligue et solliciter un financement auprès de la ligue pour les accompagner.

Chaque commission étudie les demandes relevant de ses missions, décide des attributions et fait part au trésorier des décisions d'octroi.

Les commissions sollicitent si besoin des demandes de compléments d'informations auprès des clubs. En cas de refus, les clubs disposent d'un recours auprès du CD de la LOVL, ou du bureau en cas d'urgence.

Les commissions informent le trésorier de la ligue qui en assure le paiement aux clubs et CDVL en 2 versements : un acompte et le solde sur remise des justificatifs (factures). Il s'assure dans ce cadre du contrôle budgétaire général des commissions.

Les demandes de financement par les clubs et CDVL font l'objet d'une fiche d'instruction sous format Excel qui est à disposition des demandeurs sur le site de la ligue. Ces fiches sont adressées au secrétariat de la ligue qui en assure la diffusion à la commission concernée avec copie au bureau. Les clubs peuvent annexer à cette fiche tout élément complémentaire.



Au début de chaque exercice, si nécessaire, les commissions disposeront d'une enveloppe de départ annuelle équivalente à 75% de celui de l'année N-1. Elle sera ajustée en cours d'année lors de la présentation au CD de leur plan d'actions annuelles et de sa validation.

Éric I fait remarquer que pour fonctionner de façon harmonieuse, cette gestion implique de disposer d'une trésorerie adéquate et donc de la maîtrise financière par le trésorier. Le payeur reste le trésorier mais cela pourrait évoluer (ce qui est déjà le cas partiellement pour les commissions Formation et Compétitions en raison de leur mode de fonctionnement).

Approbation de la politique de gestion par les Commissions :

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 18

6. Modalités de gestion du matériel Ligue (hors véhicules de Ligue)

Buts :

- Il s'agit dans un premier temps d'inventorier de manière exhaustive le matériel de l'ex Ligue Languedoc Roussillon puis d'en dresser un état précis.
- Des actions à mener sur ce matériel devront être listées puis entreprises (vente, destruction, révision etc.).
- A cette liste devra être rajouté le matériel de l'ex Ligue Midi-Pyrénées

- Pour chaque type de matériel une convention de prêt devra être établie. Ce sera un contrat entre l'emprunteur et la Ligue. Cette convention inclura un état des lieux avant et après restitution, une éventuelle caution, une durée, une maintenance spécifique etc.
- La liste du matériel sera diffusée ainsi que les modalités de prêt.

Éric I rappelle avec vigueur sa responsabilité civile, voire pénale, en cas de d'accident. Plus largement il s'agit aussi de celle du CD quant aux conséquences pouvant résulter de l'usage de matériel dans le cadre de prêt, de location, de mise à disposition. Il souhaite donc que cela soit fait dans des conditions optimales, surtout concernant les voiles et le matériel de vol dès la rentrée de septembre 2017. En tout état de cause, il précise qu'il est hors de question que la responsabilité de la ligue soit engagée tant que d'une part le courrier de renonciation, donc de transfert de propriété et d'affectation n'a pas été reçu et d'autre part qu'ensuite les opérations d'évaluation technique, de révision éventuelle, voire de mise au rebut n'ont pas été réalisées.

Le bureau propose Didier aidé par un cadre technique (aide technique et administrative) en raison de sa proximité et de sa connaissance du lieu de stockage du matériel. Cette mission sera limitée dans le temps (6mois).

Éric W. proposera un membre de l'ETR pour l'assister dans cette mission et fera un écrit avec des propositions de fonctionnement, des préconisations relatives à la sécurité ainsi que pour les conventions de prêt.

La nomination de Didier est approuvée à l'unanimité.

7. Questions diverses

Logo

Hélène a réalisé plusieurs projets de Logo qui ont été présentés au bureau.

Après échange, les membres du bureau ont arrêté une proposition ci-dessous qui est présentée à son tour au CD pour validation.

Il se décline en plusieurs formats carrés et rectangulaires avec contour blanc ou sans contour avec ou sans pictos.



Après discussion et échange d'idées la proposition est validée.

Email

Pascal trouve qu'il y a trop de messages diffusés via la liste CD et demande s'il ne pourrait pas y avoir un envoi groupé par semaine.

Tout le monde n'a pas le même principe de fonctionnement. L'intervention de Patrick lors du prochain CD, le 30 septembre, permettra d'éclaircir la situation informatique.

Navette Val Louron

Brigitte signale que 2 membres de son club essayent de mettre en place une navette qui fonctionnerait l'été. Elle souhaite connaître les obligations légales concernant la mise en place de cette navette.

Les informations étant assez disparates, Éric W. et Alain lui apporteront une réponse.

Fonctionnement des commissions

Patrick demande si un non élu peut faire partie d'une commission.

Oui c'est le principe du référent départemental pour les espaces aériens cependant mais seuls les membres élus sont décisionnaires et ont un droit de vote.

Point trésorerie au 21 juin

La trésorerie est constituée principalement du reversement lors de la dissolution de l'ex ligue Midi-Pyrénées, d'un prêt de trésorerie 20000€ consenti par la FFVL (à rembourser fin 2017), de 10000€ de cotisations encaissées auxquels s'ajoutent un versement anticipé de 9500€ par la FFVL.

Le solde actuel permet la mise en œuvre financière du plan d'action présenté pour 2017, tel qu'il a été présenté ci-dessus. Toutefois il est bien insuffisant pour assurer le financement des actions annuelles de la ligue en année pleine et il convient d'être vigilant afin de se doter d'une trésorerie à la hauteur des enjeux et des objectifs de la ligue.

Laurent dispose d'un compte de fonctionnement pour faciliter les dépenses des actions de formation parapente et de l'équipe de ligue.

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée vers 17H00.



Ligue Occitanie de Vol Libre

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des demandes par commission :

INTITULES	Budget global	Participation LOVL	COMMENTAIRES
KITE			
Formation Leader Club kite	1 600 €	400 €	8 personnes Côté 200€ par personne, prise en charge LVLO 50€ par personne septembre 2017
Formation IPK	800 €	200 €	4 personnes Coût 200€ par personne, prise en charge LVLO 50€ par personne automne 2017
Festival Chatelaillon	850 €	300 €	Participation Club Les ailes de l'Espiguette et Club les Toiles du Sud 400 baptêmes sur 2 jours Avril 2017
Conviviale Espival	1 500 €	500 €	Participation conviviale Espivale 80 baptêmes Juin 2017
Conviviale Les Dunes de l'Espiguette	200 €	200 €	Participation conviviale Buggy Esiguette Septembre ou Octobre 2017
Projet Conviviale Landkite Occitanie	1 500 €	500 €	Participation sur une conviviale landkite à créer en Occitanie
Déplacement Elus Kite	200 €	200 €	Participation déplacement élus kite sur actions citées en objet
SOUS/TOTAL KITE	6 650 €	2 300 €	
COMPETITION PARAPENTE			
Initiation à la compétition	4 900 €	700 €	Ramené à 0 si effectif stages est complet
Gestion des circuits régionaux	900 €	900 €	400 fonctionnement + 500 invest
Formations DE, DT et Organismes	600 €	600 €	frais déplacement/hébergement formateur
Autres formes de compétition	400 €	400 €	subvention aux clubs organisateurs
SOUS/TOTAL COMPETITION PP	6 800 €	2 600 €	

Compte rendu de la Réunion du Comité Directeur N° 2 de la Ligue Occitanie de Vol Libre du 24 Juin 2017 à Dourgne

HAUT NIVEAU PARAPENTE			
Equipe de Ligue	23 900 €	23 900 €	
Co-pilotage du Pôle Espoir	30 000 €	30 000 €	Non arrêté avec la FFVL
Projet féminin, haut niveau, intégration des pilotes régionales	1 000 €	1 000 €	Equipe féminine + CFF
SOUS/TOTAL HN PP	54 900 €	54 900 €	
ORGANISATION DE COMPETITIONS MAJEURES			
SOUS/TOTAL COMPETITIONS MAJEURES	0 €	0 €	
FORMATION			
Perfectionnement et sécurité	1 000 €	1 000 €	Equipe féminine + CFF
SOUS/TOTAL FORMATION	1 000 €	1 000 €	
JEUNES ET SCOLAIRES			
COUTOUFLY		0 €	150 LICENCES -
COUTOUFLY		480 €	Projet du 13 au 15 octobre 2017
OK MISTRAL		0 €	72 licences + 100 d'ici fin 2017
HAND'ICARE		1 400 €	Challenge ludique cerf-volant auprès de 12 enfants déficients intellectuels (réalisation le dimanche 14/05/17 = une demande validée (?))
OK MISTRAL		0 €	Projet de zone sensible sur Montpellier (enfants 7 à 12 ans : ateliers, initiation de novembre 2017 à avril 2018 - (30 licences jeunes) Soutien du CDVL 34 = 1200 €
		0 €	St Martin de Londres Juillet et août 2017 - 30 à 50 licences jeunes
ALES EN L'AIR		0 €	Journées découvertes (2 ou 3) pour jeunes ados de St Hilaire de Brethmas en juillet 2017
		0 €	Prévision sur 2017-2018 MA contactera le DD de l'UNSS Gard pour découverte dans le cadre scolaire

Compte rendu de la Réunion du Comité Directeur N° 2 de la Ligue Occitanie de Vol Libre du 24 Juin 2017 à Dourgne

Lycée de LUCHON		0 €	Journées découvertes pour les lycéens du Lycée de Luchon
CDVL 31		0 €	Animation conviviale 31 - Rassemblement de parapentistes du 31 + cette année une journée découverte (atelier cerf-volant animé par Jérôme BRUNELLA du TCMS)
SOUS/TOTAL JEUNES ET SCOLAIRES	0 €	1 880 €	
SITES ESPACES			
Soutien financier aux sites via CDVL	7 500 €	7 500 €	
Réfection de la piste du site de Mauroux (Targassonne)	185 626 €	7 500 €	Cofinancement fédéral en lien avec la FFVL
Aménagement déco 300 m Val Louron + accès handi			Club Pôl'Air (65) sur site majeur PP (championnats et coupe du Monde) de la région Occitanie
Panneau Prats d'Albi (09)	2 084 €	300 €	Club Les Ailes de Cabailères > CDVL
SOUS/TOTAL SITES ESPACES	195 210 €	15 300 €	
MIXITES ET ACCESSIBILITE			
Tandem kite avec enfants IMC dans le cadre d'une étude médicale	3000-3500		Etude lancée par une équipe composée de kiné et neurologue pour démontrer les bienfaits au niveau santé et neuronal d'une activité obligeant les enfants IMC à se surpasser physiquement. Une première observation sur un enfant IMC de 8 ans à donné un résultat spectaculaire. 10 à 20 séances sont planifiées, le CDVL11 finance 20€/enfant/session. Le besoin serait de 3000-3500€ réparti entre Ligue et Fédé(handicare). Cette action n'était pas identifiée initialement mais mérite un arbitrage avec les autres pour pouvoir être menée à bien.
Découverte handikite,tender kite, catakite	2 000 €		Transfert de deux bateaux par la route de Marseille à Leucate et à l'hébergement des chauffeurs bénévoles sur 4 jours. L'avance peut être faite par la fédé (handicare), à rembourser dès que possible
Sensibilisation à la prise en charge des PMR/sensibilisation pousseur parapente	355 €	0 €	3 pilotes handi et 7 participants fortement impliqués et motivés. Présentation théorique par JJ Dousset très appréciée. Coût pris en charge par la commission Handicare FFVL
Stage handi parapente	750 €	750 €	Une pilote débutante initiée et un pilote en perfectionnement. Arrêt du stage cause météo après 3 jours. Prise en charge du moniteur par la Ligue (250€/jour), le reste par le CDVL65 et les stagiaires

Compte rendu de la Réunion du Comité Directeur N° 2 de la Ligue Occitanie de Vol Libre du 24 Juin 2017 à Dourgne

Hand'icare cerf-volant avec l'IME du château d'O	0 €	0 €	Initiation à la construction et au maniement de cerfs-volants pour 12 adolescents de l'IME
Soutien à l'association Soum de Toy (cancer du sein)	0 €	0 €	6 biplaceurs fédéraux, 2 rotations, 12 baptêmes réalisés au profit de l'association
Biplace handi	0 €	0 €	6 biplaces handi avec des personnes en établissement d'accueil pour handicapés
Stage handi parapente	1 250 €		Stage perf 5 jours, 4 à 5 stagiaires handi. La ligue prend en charge le moniteur, le CDVL et les stagiaires les autres coût (frais de route, hébergement, nourriture)
Journée treuil/biplace enfants handi IMC	1 000 €		Public visé : 8 enfants IMC et 2 majeurs poly handicapés de Toulouse. L'établissement les hébergeant peut financer 20 à 30 € par personne. Besoin de la mise à disposition du treuil de la LLRVL pour la journée.
Qbi handi	500/1000		Formation biplace Hand'icare
Qbi handi	500/1000		Formation biplace Hand'icare
biplace handi	500 €		vols découverte pour des personnes en établissement d'accueil pour handicapés
SOUS/TOTAL MIXITES ACCESSIBILITE	5 855 €	750 €	

Annexe 2 : Plan de financement site de Mauroux



Fédération Française de Vol Libre
 Delta • Parapente • Cerf-volant • Kite • Speed-riding • Boomerang



Financement Prévisionnel Aménagement Mauroux

Charges		Recettes				
		Nom	Montant	%	Type	En charge
Voir Etude Jointe		Conseil Régional Occitanie	30000	16	Sport / Public	Julien
		Etat (Contrat de ruralité)	76000	41	Sport / Public	Fanny
		Fédération (FFVL)	15000	8	Sport / Privé	Julien
		Club Appel d'Air	12500	7	Sport / Privé	Julien
		Communauté de Communes	40000	22	CC	Fanny
		DGE (Dot. Gal Equipement)	12126	7	CC	Fanny
Total	185626	Total	185626			